

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 412

9 juin 2000

SOMMAIRE

Acco-Consulting A.G., Weiswampach	19735	Institution de Participation Industrielle S.A., Luxbg	19769
Amiro Pack Benelux Corporation S.A., Clervaux	19730	Interagro, G.m.b.H., Born-Moulin	19736
Arseille Holding S.A.	19730	Inter Global Fund (Conseil) S.A., Luxembourg . .	19737
Aspi, S.à r.l., Diekirch	19735	Inter Management Services S.A., Luxembourg . .	19738
Baustahl Holding A.G., Weiswampach	19737	International Hardware Trading S.A., Luxembourg	19751
Bijouterie Noëlle Schleich, S.à r.l., Diekirch	19734	International Industrie Contact A.G., Weiswam- pach	19730
Brevets et Technologies International S.A.	19731	Intico S.A.H., Luxembourg	19767
Cambridge Mercantile Holdings S.A.	19730	K-C S.A.	19734
Commercial Union Management Services, S.à r.l., Luxembourg	19748	Kingspark Holding S.A., Luxembourg	19757, 19760
Conceptis S.A.	19731	Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxbg	19767, 19768
Convergence Group International S.A., Luxem- bourg	19743, 19746	Kombassan Invest, S.à r.l., Luxembourg	19766
Cool Concept, S.à r.l., Windhof	19740, 19743	LCS S.A., Livange	19765
Demaret S.A., Livange	19740	Lifertan S.A., Luxembourg	19756
Den Eischen S.A., Luxembourg	19742	LMVD, S.à r.l., Luxembourg	19761
Den Norske Forening I Luxembourg, A.s.b.l., War- ken	19740	Lotraco S.A.	19732
Développement Agricole et Rural S.A., Luxembg	19733	Luxcard S.A., Luxembourg	19754, 19755
Deveurco Holding S.A.	19730	Luxemburger Patent Gesellschaft A.G., Luxbg . .	19757
Dulux S.A., Luxembourg	19742	Luxembourg Property Lease SCI	19739
Duotel S.A., Luxembourg	19740	Luxpatates, S.à r.l., Mullendorf	19753
Du Village Holding S.A.	19730	L.V. S.A., Luxembourg	19761
D5 Venture Capital Service Holding S.A., Weis- wampach	19730	L W M S.A., Luxembourg	19765
D5 Venture Capital Systems S.A., Weiswampach	19730	Macri S.A., Luxembourg	19768
Easy Rider, S.à r.l., Luxembourg	19746, 19747	Maharajah Food Corporation Limited S.A., Luxbg	19738
Echez Conseil S.A., Luxembourg	19735	Mandataria Immobilière S.A., Luxembourg	19769
Echo-Boissons, S.à r.l., Noertzange	19748	Mariza S.A.H., Luxembourg	19776
E.C.S. S.A., Clervaux	19743	Margil S.A., Luxembourg	19776
Energy Holding S.A.	19730	Marvest Holding, S.à r.l., Luxembourg	19760
E.P.D., European Property Development S.A., Lu- xembourg	19734	Mazars Consulting S.A., Luxembourg	19770
Estoril Holding S.A., Luxembourg	19749	MB Diffusion S.A., Luxembourg	19764
Euro Affaires S.A., Livange	19748	Media I, S.à r.l.	19734
Euro Fermeture Bâtiment S.A., Livange	19748	Media Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	19771
Europasia S.A.	19734	Medtrading Luxembourg, S.à r.l.	19733
European Product Marketing, S.à r.l.	19731	Menuiserie Jos. Dostert, A.G., Luxembourg	19753
Europe Capital Partners S.A., Luxembourg	19752	Mercurey Finance S.A., Luxembourg	19771
Europe Capital Partners et Cie S.C.A., Luxembg	19754	Min Invest S.A.H., Luxembourg	19771
Excelsior Investment Holdings S.A.	19730	Mitco S.A., Luxembourg	19765
Exxus, S.à r.l., Luxembourg	19750	Modigliani, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19760
FSL Investment Corporation Holding S.A., Luxem- bourg	19750, 19751	Modul'Art S.A.	19732
Gamico International S.A., Luxembourg	19756	Moffitz S.A., Luxembourg	19770
General Storage Holding S.A., Luxembourg	19755	Mondilux International Investments S.A., Luxem- bourg	19769, 19770
Gianfi 911 Holding S.A., Luxembourg	19762	Nord Viandes S.A., Bigonville	19733
G.M.I. Roto S.A.	19732	Onda S.A., Luxembourg	19774, 19775
Golden Car S.A., Luxembourg	19762	P.E.A.C.E. S.A., Luxembourg	19775, 19776
Hansa-Nord-Lux, Managementgesellschaft , Luxbg	19752	Phoenicia International S.A.	19734
Hargimont S.A.	19734	P.F. Finance S.A., Luxembourg	19771
Hector, Sicav, Luxembourg	19761	PM Sports, S.à r.l., Oetrange	19734
(Dr.) Heinemann Holding A.G., Weiswampach . .	19736	Royal Universal Holding S.A.	19733
Herne S.A., Luxembourg	19752	Schwarzer Peter, S.à r.l., Diekirch	19735
Hydro Mechanique Research S.A., Luxembourg . .	19764	Serralux, S.à r.l.	19731
I.B.V. S.A., Luxembourg	19763	Siberel Holding S.A., Luxembourg	19738
Informatique Laboratoire Lux S.A., Luxembourg	19765	Sid-Sid, S.à r.l.	19731
		Sinu S.A., Luxembourg	19773
		Südostasiatische Handelsgesellschaft A.G., Weis- wampach	19732

19730

ARSUISSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.912.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée adressée le 19 mai à la Société que A.M. MERCURIA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ARSUISSE HOLDING S.A.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27579/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CAMBRIDGE MERCANTILE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.109.

—
EXTRAIT

La soussignée OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société CAMBRIDGE MERCANTILE HOLDINGS S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour extrait conforme
OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27607/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

EXCELSIOR INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.148.

—
EXTRAIT

La soussignée OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société EXCELSIOR S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour extrait conforme
OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27670/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**ENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.
DEVEURCO HOLDING S.A., Société Anonyme.
DU VILLAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

—
CLÔTURES DE LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 23 mars 2000, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur, Maître Jacques Wolter, Avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- ENERGY HOLDING S.A., dont le siège à Luxembourg, 16, allée Marconi, a été dénoncé le 28 janvier 1992;
- DEVEURCO HOLDING S.A., dont le siège à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, a été dénoncé le 20 janvier 1992;
- DU VILLAGE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

Les mêmes jugements ont mis les frais des opérations de liquidation à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme
M^e J. Wolter
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2000, vol. 535, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27900/287/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

SERRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
EUROPEAN PRODUCT MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
CLÔTURES DE LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 16 mars 2000, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur, Maître Jacques Wolter, Avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée SERRALUX, avec siège social à Hünsdorf, 41, rue P. Mergen, de fait inconnue à cette adresse;
- la société à responsabilité limitée EUROPEAN PRODUCT MARKETING, dont le siège à Luxembourg, 672, rue de Neudorf, a été dénoncé le 9 mars 1992.

Les mêmes jugements ont mis les frais des opérations de liquidation à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme
 M^e J. Wolter
 Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2000, vol. 535, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27901/287/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

BREVETS ET TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

—
EXTRAIT

Suite au courrier adressé le 11 mai 2000 à la société BREVETS ET TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. IMMOBILIERE S.A., le siège social de la société BREVETS ET TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. a été dénoncé le 11 mai 2000 par le conseil d'administration de la société GESTMAN S.A. et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27976/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

SID-SID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 61.161.

La société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, a dénoncé, par lettre datée du 22 mai 2000, tout office de domiciliation de ladite société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 6, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(28167/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

CONCEPTIS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg b 62.453.

Par la présente, en qualité d'agent domiciliataire de la société CONCEPTIS S.A., immatriculée au R.C. Luxembourg B 62.453, avec siège social à Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, la société ACCOUNTING LEGAL & TRUST SERVICES S.A. dénonce le siège social de la société prénommée, avec effet immédiat.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28313/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2000.

INTERNATIONAL INDUSTRIE CONTACT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.063

Herr H.-J. Lenz kündigt ab heutigem Datum fristlos als Kommissar der Gesellschaft.

Hinderhausen, den 3. April 2000.

H.-J. Lenz

Enregistré à Clervaux, le 11 avril 2000, vol. 208, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(19507/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2000.

D5 VENTURE CAPITAL SERVICE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 4.727.

Herr H.-J. Lenz kündigt ab heutigem Datum fristlos als Kommissar der Gesellschaft.
Hinderhausen, den 17. April 2000.
Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2000, vol. 208, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

H.-J. Lenz.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91464/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2000.

D5 VENTURE CAPITAL SYSTEMS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 4.728.

Herr H.-J. Lenz kündigt ab heutigem Datum fristlos als Kommissar der Gesellschaft.
Hinderhausen, den 17. April 2000.
Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2000, vol. 208, fol. 49, case 2. – Reçu 500 francs.

H.-J. Lenz.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91465/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2000.

SÜDOSTASIATISCHE HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 4.984.

Herr H.-J. Lenz kündigt ab heutigem Datum fristlos als Kommissar der Gesellschaft.
Hinderhausen, den 14. April 2000.
Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2000, vol. 208, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

H.-J. Lenz.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91466/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2000.

LOTRACO S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.901.

U-BÜRO, G.m.b.H., dénonce son mandat de commissaire de la firme.
Weiswampach, le 17 avril 2000.
Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2000, vol. 208, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

H. März.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91467/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2000.

LOTRACO S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.901.

U-BÜRO, G.m.b.H., dénonce le siège social de la société à partir de ce jour.
Weiswampach, le 18 avril 2000.
Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2000, vol. 208, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

H. März.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91468/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2000.

MODUL'ART S.A., Société Anonyme.**G.M.I. ROTO S.A., Société Anonyme.****LIQUIDATIONS**

Par jugements du 23 mars 2000, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- MODUL'ART S.A.,
- G.M.I. ROTO S.A.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Yola Schmit, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Yves Wagener, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Y. Wagener
Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28534/296/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2000.

ROYAL UNIVERSAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.899.

U-BÜRO, G.m.b.H., dénonce le siège social de la société à partir de ce jour.

Weiswampach, le 18 avril 2000.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2000, vol. 208, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91469/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2000.

ROYAL UNIVERSAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.899.

U-BÜRO, G.m.b.H., dénonce son mandat de commissaire de la firme.

Weiswampach, le 17 avril 2000.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2000, vol. 208, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91470/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2000.

MEDTRADING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R. C. Diekirch B 2.136.

Le siège de la société MEDTRADING LUXEMBOURG, S.à r.l. (en liquidation), actuellement établi au 3, place Guillaume, L-9237 Diekirch, est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 30 mai 2000.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2000, vol. 265, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(91550/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2000.

NORD VIANDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.

R. C. Diekirch B 5.323.

Monsieur Fernando Monteiro a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 mai 2000.

F. Monteiro.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91419/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mai 2000.

NORD VIANDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.

R. C. Diekirch B 5.323.

La société FIDEX AUDIT, S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 mai 2000.

FIDEX AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91420/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mai 2000.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.800.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 novembre 1999, Monsieur Christian Mognol, employé privé, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 décembre 1999.

Pour DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14313/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EUROPASIA S.A., Société Anonyme.
HARGIMONT S.A., Société Anonyme.
K-C S.A., Société Anonyme.
MEDIA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
PHOENICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

—
LIQUIDATIONS

Par jugements du 3 mai 2000, le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

EUROPASIA S.A., L-9991 Weiswampach, actuellement sans siège social connu

HARGIMONT S.A., L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, actuellement sans siège social connu

K-C S.A., L-9662 Kaundorf, 14, am leweschtduerf

MEDIA I, S.à r.l., L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, actuellement sans siège social connu

PHOENICIA INTERNATIONAL S.A., L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert, actuellement sans siège social connu.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Marie-Thérèse Schmitz et liquidateur M^e Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

M^e C. Speicher
avocat à la Cour

Enregistré à Diekirch, le 17 mai 2000, vol. 265, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(91451/999/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mai 2000.

PM SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5355 Oetrange, 18, rue de Moutfort.

R. C. Luxembourg B 26.209.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14418/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

BIJOUTERIE NOELLE SCHLEICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.075.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(90679/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

E.P.D. S.A., EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 36.731.

—
Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2000 que Monsieur Joseph Dostert a été nommé comme administrateur-délégué, charge de la gestion journalière de la Société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature jusqu'à concurrence de LUF 200.000,- (deux cent mille francs luxembourgeois) par opération. Au-delà de cette somme, la signature supplémentaire de Monsieur Hanns-Claus Paquet ou de Madame Hildegard Horst est requise.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT S.A.

En abrégé E.P.D. S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14332/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

ECHEZ CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.347.

—
*Extrait des Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 25 février 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ECHEZ CONSEIL S.A. (la «Société»), qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Ariane Slinger, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;
- de nommer Mme Christelle Ferry, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur.

Luxembourg, le 28 février 2000.

Signature
Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14322/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

SCHWARZER PETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 10, rue de Brabant.
R. C. Diekirch B 4.362.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(90680/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

ASPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue Fr. Julien Vannerus.
R. C. Diekirch B 4.652.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(90681/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

ACCO-CONSULTING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.
H. R. Diekirch B 3.381.

—
Im Jahre zweitausend, am sechszwanzigsten Februar, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft ACCO - CONSULTING A.G., eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 3.381.

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Gilles Blaise, wohnhaft zu B-6810 Chiny, rue du Briga, 26.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungsekretär: Herrn Herbert März, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 45.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Avelino Alves Dacosta, wohnhaft zu B-6720 Habay, Rue des Champs, Hachy 6.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung und Entlastung des Verwaltungsrates
- Ernennung von neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates
- Umwandlung des Stammkapitals in Euro

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Der gesamte Verwaltungsrat wird mit heutigem Datum für seine Tätigkeit in der Vergangenheit entlassen und entlastet.

2) Zu neuen Mitgliedern werden mit heutigem Datum ernannt für die Dauer von 6 Jahren:

- Herrn Avelino Alves Dacosta, Maurer, wohnhaft zu B-6720 Habay, rue des Champs, Hachy 6;
- Herrn Gilles Blaise, Fliesenleger, wohnhaft zu B-6810 Chiny, rue du Briga, 26;
- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

3) Zu Vorsitzenden des Verwaltungsrates werden mit heutigem Datum ernannt:

- Herrn Avelino Alves Dacosta, vorgeannt;
- Herrn Gilles Blaise, vorgeannt.

4) Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft ab heutigem Datum vertreten wird durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Vorsitzenden des Verwaltungsrates ohne finanzielle Beschränkung.

5) Das Stammkapital wird festgesetzt auf 32.500,- Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nennwert von je 26,- Euro.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 26. Februar 2000.

G. Blaise
Der Präsident

H. März
Der Sekretär

A. Alves Dacosta
Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 29 février 2000, vol. 208, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(90683/703/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

INTERAGRO, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born-Moulin, Burerwee N° 1.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2000.

E. Schroeder.

(90687/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

AMIRO PACK BENELUX CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

R. C. Diekirch B 4.757.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 8 mars 2000, vol. 208, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMIRO PACK BENELUX CORPORATION S.A.

R. Van Assche

A. Van Tichelen

Administrateur

Administrateur

(90688/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

DR. HEINEMANN HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 2.821.

Im Jahre zweitausend, am fünfundzwanzigsten Februar, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft DR. HEINEMANN HOLDING A.G., eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 2.821.

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Mالدingen 45.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin: Frau Ingrid Reuter, wohnhaft zu B-4784 St. Vith, Nieder-Emmeis 61A.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Ottmann, Steuerberater, wohnhaft zu D-16259 Bad Freienwalde, Uchtenhagenstraße 25.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung und Entlastung des Verwaltungsrates
- Ernennung von neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates
- Einsetzen eines neuen Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren
- Entlassung und Entlastung des Kommissars
- Umwandlung des Stammkapitals in Euro

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Der gesamte Verwaltungsrat wird mit heutigem Datum für seine Tätigkeit in der Vergangenheit entlassen und entlastet.

- 2) Zu neuen Mitgliedern werden mit heutigem Datum ernannt für die Dauer von 6 Jahren:
- Frau Angelika Beerlage-Ottmann, Kauffrau, wohnhaft zu D-45661 Recklinghausen, Hochstr. 181;
 - Frau Andrea Mahnke, Kauffrau, wohnhaft zu D-16259 Bad Freienwalde, Dorfstraße 56A;
 - Herr Frank Radetzki, wohnhaft zu D-16230 Klobbicke, Lindenstraße 52.

3) Zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird mit heutigem Datum Frau Angelika Beerlage-Ottmann ernannt. Die Vorsitzende kann durch ihre alleinige Unterschrift die Gesellschaft verpflichten ohne finanzielle Beschränkung.

4) Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von 6 Jahren:

Die Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

5) Das Stammkapital wird festgesetzt auf 32.500,- Euro, eingeteilt in 625 Aktien mit einem Nennwert von je 52,- Euro. Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 25. Februar 2000.

H. März

I. Reuter

Ottmann

Der Präsident

Die Sekretärin

Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 29 février 2000, vol. 208, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(90685/703/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

BAUSTAHL HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 3.355.

Im Jahre zweitausend, am fünfundzwanzigsten Februar, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft BAUSTAHL HOLDING A.G., eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 3.355.

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Malingen 45.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin: Frau Ingrid Reuter, wohnhaft zu B-4784 St. Vith, Nieder-Emmels 61A.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Ottmann, Steuerberater, wohnhaft zu D-16259 Bad Freienwalde, Uchtenhagenstraße 25.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung des Verwaltungsrates
- Ernennung von neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates
- Umwandlung des Stammkapitals in Euro

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Der gesamte Verwaltungsrat wird mit heutigem Datum für seine Tätigkeit in der Vergangenheit entlassen.

2) Zu neuen Mitgliedern werden mit heutigem Datum ernannt für die Dauer von 6 Jahren:

- Herr Frank Radetzki, wohnhaft zu D-16230 Klobbicke, Lindenstraße 52;
- Frau Angelika Beerlage-Ottmann, Kauffrau, wohnhaft zu D-45661 Recklinghausen, Hochstr. 181;
- Frau Margitta Ruf, Kauffrau, wohnhaft zu D-16230 Klobbicke, Lindenstraße 52.

3) Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird mit heutigem Datum Herr Frank Radetzki ernannt. Der Vorsitzende kann durch seine alleinige Unterschrift die Gesellschaft verpflichten ohne finanzielle Beschränkung.

4) Das Stammkapital wird festgesetzt auf 32.500,- Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nennwert von je 26,- Euro.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 25. Februar 2000.

H. März

I. Reuter

Ottmann

Der Präsident

Die Sekretärin

Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 29 février 2000, vol. 208, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(90684/703/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

INTER GLOBAL FUND (CONSEIL), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.004.

Le rapport annuel au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14357/008/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

INTER MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.206.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(14358/008/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

SIBEREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 32.363.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2000.

*Pour la société
Signatures
Un mandataire*

(14428/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

SIBEREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 32.363.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Sully Rebeaud, expert-comptable, demeurant 1, avenue de la Gare à CH-1003 Lausanne, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée transfère le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2000.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14429/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.822.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
qui s'est tenue extraordinairement le 25 janvier 2000*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires THE MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Ariane Slinger, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- de nommer Mme Christelle Ferry, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur.

Luxembourg, le 28 février 2000.

*Signature
Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14384/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LUXEMBOURG PROPERTY LEASE SCI, Société Civile Immobilière.—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 7 mars 2000 que le siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg de la société LUXEMBOURG PROPERTY LEASE ISC a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mars 2000.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14375/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DUOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.688.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour DUOTEL S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14319/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DUOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.688.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour DUOTEL S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14318/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DUOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.688.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour DUOTEL S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14317/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DUOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.688.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour DUOTEL S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14316/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DUOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.688.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2000, les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Christian Schmitz ainsi que le commissaire aux comptes Mlle Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour DUOTEL S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14315/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DEMARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Livange, Centre d'affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 56.802.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14310/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

COOL CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 5.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2000.

E. Schroeder.

(14305/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DEN NORSKE FORENING I LUXEMBOURG, A.s.b.l., Gesellschaft ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-9090 Warken, 101A, rue de Welscheid.

STATUTEN

Rita Simonsen, Anne Lise Zahl, Arild Langseth and Terje Myrland haben nachstehend aufgeführte Statuten für eine norwegische Vereinigung in Luxemburg ausgearbeitet.

Die Vereinigung soll im Großherzogtum Luxemburg eingetragen werden, gemäß dem Gesetz vom 21. April, 1928 «Concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique».

Kapitel 1: Name und Eintragungsort

Die Vereinigung wird DEN NORSKE FORENING I LUXEMBOURG, A.s.b.l., heißen. Die Gesellschaft im Grossherzogtum Luxemburg eingetragen werden; 101A, rue de Welscheid, L-9090 Warken.

Kapitel 2: Zielsetzung

Die Zielsetzung der Vereinigung ist norwegische Kultur und Tradition zu fördern, die Interessen ihrer Mitglieder zu unterstützen sowie die Verbundenheit zwischen Personen mit direkter oder indirekter Beziehung zu Norwegen zu stärken.

Die Vereinigung wird politisch, religiös und philosophisch neutral sein.

Kapitel 3: Mitgliedschaft

Jede Person mit direkter oder indirekter Beziehung zu Norwegen kann die Mitgliedschaft zur Vereinigung beantragen. Der Antrag wird dem Präsidenten des Vereinvorstandes schriftlich zugestellt. Der Vorstand entscheidet, ob ein Antragsteller Mitglied werden kann oder nicht. Ehrenmitglieder werden vom Vorstand vorgeschlagen und von der Generalversammlung ernannt.

Verschiedene Arten der Mitgliedschaft sind möglich, z.B. ordentliche Mitglieder, fördernde Mitglieder, Ehrenmitglieder.

Die Beiträge für die verschiedenen Mitgliedsarten werden vom Vorstand festgesetzt, wie unter Kapitel 8 bestimmt.

Nur die ordentlichen Mitglieder haben Stimmrecht bei der ordentlichen und der außerordentlichen Generalversammlung.

Der Austritt aus der Vereinigung muss dem Präsidenten schriftlich mitgeteilt werden. Gezahlte Mitgliedsbeiträge werden bei Austritt nicht zurückerstattet.

Hat ein Mitglied seinen Beitrag nicht innerhalb von 2 Monaten nach Aufforderung bezahlt, so verfällt die Mitgliedschaft.

Ein Mitglied kann aus der Vereinigung ausgeschlossen werden, wenn eine Mehrheit des Vorstandes der Auffassung ist, dass das Benehmen dieser Person in entscheidender Weise gegen Zielsetzung und Ansehen der Vereinigung verstößt. Das ausgeschlossene Mitglied hat das Recht, seinen Fall der nächsten Generalversammlung vorzutragen, seinen Standpunkt zu verteidigen und bis zur Abstimmung seines Falles zugegen zu sein.

Kapitel 4: Generalversammlung

Die Generalversammlung ist die höchste Autorität der Vereinigung. Sie hat in folgenden Bereichen Entscheidungsgewalt:

1. Änderung der Statuten
2. Wahl und Abwahl der Vorstandsmitglieder.
3. Annehmen des Rechenschaftsberichtes.
4. Wahl der Kassenrevisoren.
5. Ernennung der Ehrenmitglieder.
6. Auflösung der Vereinigung.

Die Generalversammlung ist beschlussfähig wenn sie mit einem Vorlauf von wenigstens 3 Wochen schriftlich, mit Tagesordnung und Rechenschaftsbericht in der Beilage, angekündigt wurde.

Die Generalversammlung wird von einem Wortführer geleitet, der von der Generalversammlung hierzu gewählt wird. Der Wortführer darf kein Vorstandsmitglied sein.

Die Abstimmungen erfolgen durch Handhebung, außer dass mehr als 1/3 der anwesenden Mitglieder eine schriftliche Abstimmung verlangen. Ein Antrag gilt als angenommen, wenn eine Mehrheit dafür stimmt. Bei Stimmengleichheit verfällt der Antrag.

Der Bericht der Generalversammlung wird in der Chronik der Vereinigung verwahrt. Eine Kopie des Berichtes wird allen ordentlichen Mitgliedern zugestellt. Andere Personen, mit begründetem Interesse, können auch eine Kopie des Berichtes erhalten. Ein ordentliches Mitglied hat das Recht, sich durch entsprechende Vollmacht von einem anderen ordentlichen Mitglied der Vereinigung vertreten zu lassen. Jedes Mitglied hat nur eine Stimme, und kann maximal nur eine Vollmacht für eine Stimme mitbringen. Die Vollmacht muss schriftlich ausgestellt sein.

Kapitel 5: Generalversammlung

Die Generalversammlung wird einmal pro Kalenderjahr, im 1. Quartal, abgehalten. Vorschläge gemäß Punkt 8 der Tagesordnung müssen dem Präsidenten der Vereinigung schriftlich, spätestens 12 Tage vor der Versammlung, zugestellt sein.

Die Tagesordnung sieht wie folgt aus:

1. Wahl des Wortführers der Generalversammlung.
2. Bericht über die Aktivitäten der Vereinigung.
3. Vorstellung des geprüften Kassenberichtes.
4. Festlegung des Mitgliederbeitrages für das laufende Jahr.
5. Wahl der Vorstandsmitglieder.
6. Wahl der Kassenrevisoren.
7. Abstimmung über die vorgelegten Vorschläge.
8. Verschiedenes.

Die Vorstandsmitglieder werden für die Dauer von 3 Jahren gewählt. Die Wahl des Vorstandes erfolgt durch einfache Mehrheit. Der Vorstand bestimmt sich selbst in seinen Funktionen. Wiederwahl ist nach Mandatsablauf möglich. Kassenrevisoren werden für jeweils ein Jahr gewählt. Ein Kassenrevisor darf kein Mitglied des Vorstandes sein, oder im selben Haushalt wohnen wie ein Vorstandsmitglied.

Kapitel 6: Außerordentliche Generalversammlung

Eine außerordentliche Generalversammlung findet statt, wenn der Vorstand dies für notwendig erachtet, oder wenn mindestens 1/3 der ordentlichen Mitglieder diesen Wunsch schriftlich mit Tagesordnung äußern.

Eine außerordentliche Generalversammlung wird mit wenigstens 14 Tagen Vorlauf einberufen, und muss spätestens einen Monat nach dem geäußerten Wunsch abgehalten werden. Die außerordentliche Generalversammlung kann nur die Anträge behandeln, die auf der Tagesordnung aufgeführt sind. Eine Vollmacht kann benutzt werden, wie unter Artikel 4 dieser Statuten beschrieben.

Kapitel 7: Der Vorstand

Jede Person, die mindestens ein Jahr ordentliches Mitglied ist, ist als Mitglied in den Vorstand wählbar. Der Vorstand soll aus einer ungeraden Zahl von Mitgliedern bestehen - mindestens 5, maximal 11. Der Vorstand konstituiert sich selbst sofort nach der Wahl, indem er einen Präsidenten, Vize-Präsidenten, Sekretär, Kassierer und Beisitzende bestimmt. Wenn während einer Mandatsperiode ein Vorstandsmitglied austritt, kann der Vorstand bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung aus 4 Mitgliedern bestehen.

Der Vorstand bestimmt selbst seine eigene Verwaltungsordnung.

Der Präsident beruft die Sitzungen ein. Eine Vorstandssitzung wird auch einberufen, wenn 1/3 der Vorstandsmitglieder den diesbezüglichen Wunsch äußern. Eine solche Sitzung soll nicht später als 8 Tage nach Erhalt dieses Wunsches abgehalten werden. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mindestens 2/3 der Mitglieder zugegen sind. Nur die anwesenden Vorstandsmitglieder sind stimmberechtigt. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend.

Der Vorstand kann für spezielle Aufgaben und/oder Veranstaltungen spezielle Arbeitsgemeinschaften einsetzen. Solchen Unterkommissionen können ordentliche Mitglieder, fördernde Mitglieder oder Nichtmitglieder der Vereinigung angehören. Der Vorstand bestimmt eventuell notwendige Geldmittel. Die Arbeitsgemeinschaft legt einen detaillierten Rechenschaftsbericht über die Veranstaltung ab.

Der Vorstand verfügt über weitestgehende Freiheit betreffend Verwaltung und Leitung der Vereinigung.

Bei Verträgen und/oder anderen Verpflichtungen, die über einen Betrag von 3.000,- LUF hinausgehen, müssen wenigstens 2 Vorstandsmitglieder den Bezahlungsschein, den Kontrakt / die Verpflichtung unterschreiben.

Ausgaben werden gegen Vorlage einer gewöhnlichen Quittung erstattet.

Kapitel 8: Mitgliederbeitrag, Rechenschaftsbericht, Kassenrevision

Der jährliche Mitgliedsbeitrag wird von der ordentlichen Generalversammlung festgelegt. Der Betrag wird für ein ganzes Jahr bezahlt und sollte nicht kleiner sein als 500,- LUF/Jahr (12,50 Euro/ Jahr) und nicht höher sein als 10.000,- LUF/Jahr (250,- Euro/ Jahr). Einbezahlte Beiträge werden bei etwaigem Austritt nicht erstattet. Ehrenmitglieder sind nicht zu Beitragszahlungen verpflichtet.

Es wird Buch geführt werden über Einnahmen und Ausgaben der Vereinigung. Das Kalenderjahr bestimmt das Buchführungsjahr der Vereinigung. Ein geprüfter Rechenschaftsbericht muss der Generalversammlung zwecks Annahme vorgelegt werden.

Kapitel 9: Statutenänderungen

Eine außerordentliche Generalversammlung wird im Falle einer Änderung der Statuten einberufen. Diese kann im Rahmen einer ordentlichen Generalversammlung einberufen werden. Beantragte Änderungen werden der Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung beigefügt. Beantragte Änderungen gelten als angenommen, wenn 1/3 der Mitglieder vertreten sind und 2/3 der anwesenden Mitglieder dafür stimmen.

Sollten bei der ersten außerordentlichen Generalversammlung weniger als 1/3 der ordentlichen Mitglieder anwesend sein, so wird eine neue außerordentliche Generalversammlung einberufen, die beschlussfähig ist, ungeachtet der Zahl der anwesenden Mitglieder, wenn die 2/3 Mehrheit für die vorgelegten Vorschläge erreicht wird.

Kapitel 10: Auflösung

Die Vereinigung kann aufgelöst werden, wenn mindestens 2/3 der ordentlichen Mitglieder bei einer speziell für diesen Zweck einberufenen Generalversammlung anwesend sind und 3/4 von den ordentlichen Mitgliedern für diesen Vorschlag stimmen. Ist die notwendige Anzahl Mitglieder nicht zugegen, wird der Vorschlag von einer neu einberufenen Generalversammlung behandelt, die spätestens 3 Wochen nach der ersten abgehaltenen Versammlung einberufen wird. Die nächste Generalversammlung ist beschlussfähig, ungeachtet der Anzahl anwesender ordentlicher Mitglieder, wenn mindestens die 2/3 Mehrheit für den Vorschlag stimmt.

Im Falle einer eventuellen Auflösung werden die Aktiva der Vereinigung an eine Wohltätigkeitsorganisation überwiesen. Der Vorstand bestimmt, an welche Organisation(en) die Vereinsaktiva überführt werden.

Angenommen bei der Gründungsgeneralversammlung in Luxemburg, dem 26. Januar 2000.

A. Langseth T. Myrland A.K. Ottestad E. Rollman
F. Schmit E. Schmit-Lindstrom A.-L. Zahl Sørensen

Der obige Text ist die Übersetzung aus der norwegischen Version «Vedtekter for Den Norske Forening i Luxembourg». Im Streitfalle ist der norwegische Text ausschlaggebend.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2000, vol. 265, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90689/000/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

DEN EISCHTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 24.546.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Signature.

(14311/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

DULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 63.345.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14314/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

COOL CONCEPT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon.

Im Jahre zweitausend, am achtundzwanzigsten Januar.
Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Sind erschienen:

1. - Herr Léo Nilles, Privatbeamter, wohnhaft in Steinsel, hier vertreten durch Herrn Emile Wirtz, Konsultant, wohnhaft in Junglinster, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift;
2. - Herr André Eschbour, frigoriste, wohnhaft in Diekirch, hier vertreten durch Herrn Michael Ernzerhof, Privatbeamter, wohnhaft in Dahlem, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift;
3. - Herr Reinhold Roa, carreleur, wohnhaft in Gilzem (Deutschland), hier vertreten durch Frau Carole Giovannacci, Privatbeamte, wohnhaft in F-57700 Saint Nicolas en Forêt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmachten bleiben, nachdem sie von den Kornparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten erklären alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COOL CONCEPT, S.à r.l, mit Sitz zu L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg, zu sein.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 1. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 29. Juni 1999, Nummer 472.

Die Komparenten ersuchen den Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, dass der Sitz der Gesellschaft von L-6562 Echternach, 123, route de Luxembourg nach L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon, verlegt wird.

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Windhof.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Wirtz, M. Ernzerhof, C. Giovannacci, E. Schroeder.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Februar 2000.

E. Schroeder.

(90690/228/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2000.

E.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9708 Clervaux, 13, rue du Parc.

Monsieur P. Smeets a donné sa démission comme administrateur à la société sous-rubrique et il demande par conséquent, la publication de cette démission et sa radiation comme administrateur d'E.C.S. S.A. auprès du registre de commerce.

Clervaux, le 29 février 2000.

P. Smeets.

Enregistré à Clervaux, le 3 mars 2000, vol. 308, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(14324/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.336.

In the year two thousand, on the seventeenth of February.

Before Us, Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation established in Luxembourg under the denomination of CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A., R .C. B Number 57.336, incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, dated December 12, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 124 of March 14, 1997.

The meeting begins at three p.m., Mr Paul Nash, trust officer, residing at St Clement (Jersey, Channel Islands).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Kristel Segers, company director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) shares with a par value of one thousand (1,000.-) USD each, representing the entire capital of five hundred thousand (500,000.-) USD are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1.- Deletion of the par value of the shares.
- 2.- Conversion of the corporate capital from USD into euro.
- 3.- Fixation of a new par value of the shares.
- 4.- Fixation of a new authorised capital.
- 5.- Subsequent amendment of the first and third paragraphs of article 5 of the Articles of Incorporation.
- 6.- Acceptance of the resignation of one director.
- Discharge.
- 7.- Appointment of four new members of the Board of Directors.
- 8.- Appointment of a new statutory auditor.
- 9.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to delete the par value of the shares and to change the currency of the capital from USD to euro at a rate of 1.- euro for 0,98039 USD so that the share capital is fixed at five hundred and ten thousand (EUR 510,000.-) euros, represented by five hundred (500) shares without par value.

Second resolution

The general meeting resolved to fix the par value of the shares to one thousand and twenty (EUR 1,020.-) euros per share.

Third resolution

The general meeting resolved to fix a new authorised capital at two million and forty thousand (EUR 2,040,000.-) euros.

Fourth resolution

As a consequence of the three preceding resolutions article 5, paragraphs 1 and 3 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at five hundred and ten thousand (EUR 510,000.-) euros, divided into five hundred (500) shares with a par value of one thousand and twenty (EUR 1,020.-) euros each.»

«**Art. 5. Third paragraph.** The authorized capital is set at two million and forty thousand (EUR 2,040,000.-) euros, divided into two thousand (2,000) shares with a par value of one thousand and twenty (EUR 1,020.-) euros each.»

Fifth resolution

The general meeting accepts the resignation of the following director:

- Mr Peter Wilton, company director, residing in 4, Maison d'Amour, La Route de St. Jean, St. Mary, Jersey, Channel Islands.

By special vote it grants discharge to him for his mandate up to this day.

Sixth resolution

The general meeting appoints as new directors:

- Mr Ian Paul Williamson, director, residing at 16, rue de la Pelisserie, B.P. 3501, 1211, Geneva, Switzerland,
- Mrs Gail Farrin Robinson, company director, residing in c/o NEW WORLD TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, Rutland House, Pitt Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE4 5ZS,
- NWT DIRECTORS LIMITED, with its registered office at P.O. Box N 8220, Euro Canadian Centre Marlborough Street, Nassau, Bahamas.
- Mr Donald Miller-Jones, companies director, residing at 91, St Georges Square Mews Aylerford Street, London SW 1V 3RZ.

Seventh resolution

The general meeting appoints as new statutory auditor with effect from October 20, 1999:

- ABA CAB, S.à r.l., with its registered office at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A., R. C. B numéro 57.336, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 14 mars 1997.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Paul Nash, «trust officer», demeurant à St Clement (Jersey, Iles Anglo-Normandes).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents actions d'une valeur nominale de mille USD chacune représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille USD, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de USD en euros.
- 3.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions.
- 4.- Fixation d'un nouveau capital autorisé.
- 5.- Modification subséquente des 1^{er} et 3^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts.
- 6.- Acceptation de la démission d'un administrateur.
- Décharge.
- 7.- Nomination de quatre nouveaux membres du Conseil d'Administration.
- 8.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 9.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de USD en euros au cours de 1,- euro pour 0,98039 USD, de sorte que le capital social est fixé à cinq cent dix mille (EUR 510.000,-) euros représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à mille vingt (EUR 1.020,-) euros par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer un nouveau capital autorisé à deux millions quarante mille (EUR 2.040.000,-) euros.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéas 1^{er} et 3 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent dix mille (EUR 510.000,-) euros, divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille vingt (EUR 1.020,-) euros chacune.»

«**Art. 5. 3^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est fixé à deux millions quarante mille (EUR 2.040.000,-) euros, divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille vingt (EUR 1.020,-) euros chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur suivant:

- Monsieur Peter Wilton, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Maison d'Amour, La Route de St. Jean, St. Mary, Jersey, Channel Islands.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Ian Paul Williamson, administrateur de sociétés, demeurant au 16, rue de la Pelisserie, B.P. 3501, 1211, Genève, Suisse,

- Madame Gail Farrin Robinson, administrateur de sociétés, demeurant à c/o NEW WORLD TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, Rutland House, Pitt Street, St. Hélier, Jersey, Channel Islands JE4 5ZS,
- NWT DIRECTORS LIMITED, avec siège social à P.O. Box M 8220, Euro Canadian Centre Marlborough Street, Nassau, Bahamas.
- Mr Donald Miller-Jones, administrateur de société, demeurant au 91, St Georges Square Mews Aylerford Street, London SW1 V3RZ.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 20 octobre 1999:

ABA CAB, S.à r.l., avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Nash, K. Segers, C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 122S, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(14303/230/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.336.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 160 du 17 février 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(14304/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EASY RIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 36.078.

L'an deux mille, le dix février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jean-Marc Souvignier, commerçant, demeurant à L-8092 Bertrange, 38, rue Schauwenburg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et l'unique associé de la société EASY RIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, le 8 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 281 du 22 juillet 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, le 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 108 du 2 mars 1996,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.078.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Jean-Marc Souvignier, préqualifié.

III.- L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Strassen à L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le commerce de motocycles, de jets-ski, de kartings, de toutes catégories et de leurs accessoires, ainsi que la vente d'articles textiles et de vêtements, d'articles de sports et de loisirs.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social en euro. Il est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de cent et cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans création de parts sociales nouvelles, mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par Monsieur Jean-Marc Souvignier, préqualifié, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cent et cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent à l'associé unique, Monsieur Jean-Marc Souvignier, commerçant, demeurant à L-8092 Bertrange, 38, rue Schauwenburg.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de supprimer purement et simplement l'actuel article 7 des statuts et de renuméroter l'article 8 des statuts en article 7.

Septième résolution

L'associé unique décide d'ajouter un nouvel article 8 aux statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs luxembourgeois (LUF 29.000.-), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (LUF 4.249,-).

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Souvignier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 122S, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mars 2000.

T. Metzler.

(14320/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EASY RIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 36.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mars 2000.

T. Metzler.

(14321/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

**COMMERCIAL UNION MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 25.076.

La société COMMERCIAL UNION MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 34, avenue de la Liberté, Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.076 requiert Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de procéder à l'inscription des modifications suivantes:

à effacer: M. Alan Bristow, administrateur, qui a démissionné du conseil, avec effet au 26 octobre 1999.
à inscrire: M. Christopher Charman, administrateur, qui a été coopté par le conseil, avec effet au 26 octobre 1999.

Le conseil d'administration se compose donc maintenant comme suit:

Administrateurs

M. Gérard Nepper, administrateur, Luxembourg
M. Graham Wilson, administrateur, Luxembourg
M. Christopher Charman, administrateur, Londres, Angleterre.

*Pour la société
COMMERCIAL UNION MANAGEMENT
SERVICES, S.à r.l.
G. Meis
Head of Compliance and Legal*

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2000, vol. 534, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14301/649/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

ECHO-BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Noertzange.
R. C. Luxembourg B 65.472.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Noertzange, le 6 mars 2000.

Signature.

(14323/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EURO FERMETURE BATIMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange Centre d'affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 58.124.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14328/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EURO FERMETURE BATIMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange Centre d'affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 58.124.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14329/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EURO AFFAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Livange Centre d'affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 56.802.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14327/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

19749

ESTORIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.249.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 20 mai 1999

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Madame Aude-Marie Breden demeurant à Herserange/France, et l'assemblée a élu scrutateur Monsieur Michel Colaci demeurant à Strassen.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 2.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

M. James Grossick
M. Simon Peter Elmont
Mme Joan Lanyon

sont réélus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélue jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh A.-M. Breden M. Colaci
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14325/759/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

ESTORIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.249.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 janvier 2000

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Cristina Floroiu, demeurant à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Madame Anabela Inverno demeurant à Arlon, l'assemblée a élu scrutatrice Madame Anne Smons demeurant à Sandweiler.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 2.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Décharge aux administrateurs et élection des membres du conseil d'administration.

Décision

1. L'assemblée a accordé la décharge aux anciens administrateurs et a élu les administrateurs suivants:

Monsieur Michel Colaci, employé privé, demeurant 16, rue Fleming, L-1525 Luxembourg
Madame Anabela Inverno, employée privée, demeurant 87, rue de Bastogne, B-6700 Arlon,
Madame Aude-Marie Breden, employée privée, demeurant avenue du Luxembourg, Résidence La Forêt, F-54440 Herserange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

C. Floroiu A. Inverno A. Smons
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14326/759/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EXXUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 56.580.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Le 22 novembre 1999, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, d'un commun accord, en renonçant à une convocation préalable par lettre recommandée:

M. Victor Kissen, retraité, demeurant à L-9466 Weiler, 6, rue de Hosingen, représentant 125 parts sociales sur un total de 500

et

M. Carlo Kissen, indépendant, demeurant à L-2670 Luxembourg, 10, boulevard de Verdun, représentant 357 parts sociales sur un total de 500

1) Les associés ont pris connaissance des résultats de la société au 31 décembre 1998, qui se soldent par une perte cumulée de LUF 660.699,-, soit plus de la moitié du capital social (LUF 500.000,-).

Conformément à l'article 100 de la loi du 24 avril 1983 sur les sociétés, et après délibération, les associés ont décidé à l'unanimité de poursuivre l'activité de la société.

2) Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer, avec effet immédiat, le siège social et l'adresse de la société à l'adresse suivante:

13, rue des Ardenne, L-1133 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les associés.

V. Kissen C. Kissen

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14333/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
H. R. Luxemburg B 40.751.

Im Jahre zweitausend, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxembourg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 3. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 5. November 1992, Nummer 506.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Emile Wirtz, Konsultant, wohnhaft in Junglinster.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Michael Ernzerhof, Privatbeamter, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Carole Giovannacci, Privatbeamtin, wohnhaft in Saint-Nicolas-en-Forêt (F).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Streichung des Nominalwertes der Aktien.
- 2.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro.
- 3.- Kapitalerhöhung von 94.013,31 EUR um es von 30.986,69 EUR auf 125.000,- EUR zu erhöhen, durch Ausgabe von 379 neuen Aktien.
- 4.- Änderung der Anzahl der Aktien und Anpassung des Nominalwertes.
- 5.- Festsetzung eines neuen genehmigten Kapitals.
- 6.- Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
- 7.- Sonstiges.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien zu streichen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von luxemburgischen Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- EUR für 40,3399 LUF, so dass das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) umgewandelt wird in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euros (30.986,69 EUR).

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um vierundneunzigtausenddreizehn Komma einunddreissig Euros (94.013,31 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euros (30.986,69 EUR) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euros (125.000,- EUR) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von 379 neuen Aktien.

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Anzahl und den Nominalwert der Aktien abzuändern, so dass das Gesellschaftskapital von einhundertfünfundzwanzigtausend Euros (125.000,- EUR) aus eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euros (100,- EUR) bestehen wird.

Die Generalversammlung erlaubt den Verwaltungsrat die bestehenden Aktien gegen die neu herauszugebenden Aktien umzutauschen gemäss den Ansprüchen der Aktionäre.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das genehmigte Kapital auf 500.000,- EUR festzusetzen.

Sechster Beschluss

Aufgrund dieser Änderung wird Artikel 3 (Absatz 1 und 4 - erste Satz) der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euros (125.000,- EUR), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euros (100,- EUR).»

«**Art. 3. Absatz 4 - erste Satz.** Das Gesellschaftskapital kann bis zum Betrag von fünfhunderttausend Euros (500.000,- EUR) erhöht werden.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten und dritten Absatz von Artikel drei der Satzung zu streichen.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Abschätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf drei Millionen siebenhundertzweiundneunzigtausendvierhundertachtundachtzig Luxemburger Franken (3.792.488,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebzigtausend Luxemburger Franken (70.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Wirtz, M. Ernzerhof, C. Giovannacci, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 février 2000, vol. 412, fol. 76, case 9. – Reçu 37.925 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 21. Februar 2000.

E. Schroeder.

(14334/228/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 40.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2000.

E. Schroeder.

(14335/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

INTERNATIONAL HARDWARE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 67.409.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14359/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

HANSA-NORD-LUX, Managementgesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 28.765.

Protokoll über die ausserordentliche Generalversammlung vom 15. November 1999

Am 15. November 1999 versammelten sich die Aktionäre der HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft mit Sitz in Luxemburg zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, wie in Artikel 12 der Satzung vorgesehen, in den Geschäftsräumen der NORDINVEST NORDDEUTSCHE INVESTMENT-GESELLSCHAFT m.b.H. in Hamburg 11, Neuer Wall 64.

Mit der heutigen Generalversammlung scheidet Herr Martin Schröder als stellvertretender Verwaltungsratspräsident aus dem Verwaltungsrat der HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft aus.

Neu in den Verwaltungsrat der HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft wird Herr Ulrich Leitermann, Vorstandsmitglied der SIGNAL IDUNA Versicherungen, Hamburg, berufen.

In der anschliessenden Verwaltungsratssitzung wurde Herr Ulrich Leitermann zum stellvertretenden Verwaltungsratspräsidenten der HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft gewählt.

Den Vorsitz der Versammlung führte Herr Gerhard Lenschow, Geschäftsführer, wohnhaft in Hamburg. Er beruft zum Schriftführer Herrn Thomas Reinhold und zum Stimmzähler Herrn Thomas Gollub, beide wohnhaft in Hamburg.

Der Versammlungsvorstand stellt die Präsenzliste der anwesenden Aktionäre zusammen. Die als richtig bestätigte Präsenzliste ist als Anlage beigefügt.

Der Vorsitzende stellt fest, dass gemäss der vorerwähnten Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig vertreten ist und die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung somit über den einzigen Tagesordnungspunkt beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung, wie dies in Artikel 13 vorgesehen ist.

Die Generalversammlung fasst folgenden Beschluss:

Herr Ulrich Leitermann, Mitglied des Vorstandes der SIGNAL IDUNA Versicherungen, wird in den Verwaltungsrat der HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft berufen. In der anschliessenden Verwaltungsratssitzung wurde Herr Ulrich Leitermann zum stellvertretenden Verwaltungsratspräsidenten der HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft gewählt.

Nach Verlesung haben die Anwesenden das Protokoll unterschrieben.

Hamburg, den 16. November 1999.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14343/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EUROPE CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 47, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 21 février 2000 que:

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 1998.
2. L'Assemblée décide de continuer les activités de la société en dépit des pertes qui atteignent plus de 50% du capital de la société.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se terminant au 31 décembre 1998 au montant de ECU 778.099,- aux résultats reportés.
4. L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.
5. L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'année 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société
Signature

(14330/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

HERNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 33.542.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

P. Rochas
Un administrateur

(14345/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MENUISERIE JOS. DOSTERT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1870 Luxemburg, 106, Kohlenberg.

MITTEILUNG

Der Sitz der Gesellschaft ist von L-1870 Luxemburg, 108, Kohlenberg, nach L-1870 Luxemburg, 106, Kohlenberg, verlegt worden.

Luxemburg, den 8. Februar 2000.

Für gleichlautende Mitteilung
Für *MENUISERIE JOS. DOSTERT S.A.*
KPMG Experts-Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14392/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LUXPATATES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Mullendorf, 4, rue de Hunsdorf.

H. R. Luxemburg B 45.269.

Im Jahre zweitausend, am dritten Februar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Roger Cannive, Rentner, wohnhaft in Mullendorf, 4, rue de Hunsdorf.
- 2.- Herr Gilbert Cannive, Landwirt, wohnhaft in Mullendorf, 4A, rue de Hunsdorf;
- 3.- Frau Marie-Josée Vandivinit, Ehefrau von Herrn Roger Cannive, Rentnerin, wohnhaft in Mullendorf, 4, rue de Hunsdorf;
- 4.- Herr Paul Cannive, Landwirt, wohnhaft in Mullendorf, Im Rothfeldchen.

Die Kompargenten erklären, aufgrund von Anteilsabtretungen unter Privatschrift, alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXPATATES, S.à r.l., mit Sitz in Mullendorf, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 13. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 2. Dezember 1993, Nummer 573.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert durch den instrumentierenden Notar am 12. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 20. Januar 1999, Nummer 31.

Die Gesellschafter bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Beschluss

Aufgrund vorerwähnter Anteilsabtretungen beschliessen die Gesellschafter Artikel 5, Absatz zwei der Satzung abzuändern und diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Absatz 2.** Die fünfhundert (500) Anteile sind wie folgt aufgeteilt:

1.- Herr Roger Cannive, vorgenannt, einhundert Anteile	100
2.- Herr Gilbert Cannive, vorgenannt, einhundertfünfzig Anteile	150
3.- Frau Marie-Josée Vandivinit, vorgenannt, einhundert Anteile	100
4.- Herr Paul Cannive, vorgenannt, einhundertfünfzig Anteile	150
Total: fünfhundert Anteile	500»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Cannive, G. Cannive, M.-J. Vandivinit, I. Cannive, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 février 2000, vol. 412, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 21. Februar 2000.

E. Schroeder.

(14377/228/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LUXPATATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mullendorf, 4, rue de Hunsdorf.

R. C. Luxemburg B 45.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2000.

E. Schroeder.

(14378/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

EUROPE CAPITAL PARTNERS ET CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 47, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 21 février 2000 que:

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 1998.
2. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se terminant au 31 décembre 1998 au montant de ECU 4.937.945,- aux résultats reportés.
3. L'assemblée donne décharge à l'actionnaire commandité, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
4. L'assemblée reconduit le mandat des membres du conseil de surveillance et celui de réviseur d'entreprises, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'année 1999.
5. L'assemblée décide de continuer les activités de la société en dépit des pertes qui atteignent plus de 50% du capital de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société
Signature

(14331/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LUXCARD S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 70.804.

Im Jahre zweitausend, am einundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der LUXCARD S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 9. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 6. Oktober 1999, Nummer 740.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gunter Landirsch, Kaufmann, wohnhaft in Trier.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Cedric Kleinklaus, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Egon Bentz, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Gesellschaftszwecks.

2.- Entsprechende Umänderung von Artikel 2 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern und demgemäss Artikel 2 folgenden Wortlaut zu geben:

Deutsche Fassung:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmensteilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.»

Englische Fassung:

«**Art. 2.** The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any otherkind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Landirsch, C. Kleinklaus, E. Bentz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 janvier 2000, vol. 412, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 21. Februar 2000.

E. Schroeder.

(14373/228/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LUXCARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2000.

E. Schroeder.

(14374/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

GENERAL STORAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.726.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14338/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

GENERAL STORAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.726.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14339/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.319.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

GAMICO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

(14337/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, le 20 décembre 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

Conseil d'administration

Mme Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant à Brescia (Italie), président et administrateur-délégué;

MM. Michele Bajetti, directeur de société, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;

Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

GAMICO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14336/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LIFERTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.755.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERTAN S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(14370/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LIFERTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.755.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue ordinairement le 8 juin 1999

Troisième résolution

Les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Mulliez, Monsieur Tanguy Mulliez, Monsieur Claude Schmitz, Monsieur Marc Lamesch, et du commissaire de surveillance, Monsieur Maurice Hauptert, sont renouvelés pour ne nouvelle période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Pour LIFERTAN S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14371/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LUXEMBURGER PATENT GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 56.640.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 522, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2000..

(14376/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

KINGSPARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.769.

In the year two thousand, on the sixteenth of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of KINGSPARK HOLDING S.A., a public limited company, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 65.769), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 6, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 23, 1998 number 771 (the «Company»).

The Meeting was opened at 10.00. a.m. with Ms Michèle Kemp, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The Meeting elected as scrutineer Ms Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision that the Company may be bound by the sole signature of any director and subsequent amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation.

2. Increase of the Company's share capital from one million four hundred and seventy thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,470,588.-) to two million four hundred and seventy-four thousand five hundred and ten United States Dollars (USD 2,474,510.-) by the creation and issuance of two hundred and fifty-six thousand (256,000) new Ordinary Shares and two hundred and forty-five thousand nine hundred and sixty-one (245,961) new Preferred Shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) each, having the same rights and duties as the existing Ordinary and Preferred Shares.

The Preferred Shares shall be issued with an issue premium of thirty-seven point fifty-five zero nine eight five seven United States Dollars (USD 37.5509857) each, representing a total issue premium of nine million two hundred and thirty-six thousand and seventy-eight United States Dollars (USD 9,236,078.-).

Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Decrease of the preferential and recoverable dividend to be received by the holders of Preferred Shares from 5% to 2.5% and subsequent amendment of Article 16, paragraph two of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding together three hundred and seventy-five thousand (375,000) Ordinary Shares and three hundred and sixty thousand two hundred and ninety-four (360,294) Preferred Shares, that is to say 100% of the Shares issued and outstanding, are present or represented.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That all the Shares of the Company, and consequently all the Shares issued in each class of Shares, are present or represented at the present Meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The holders of Ordinary Shares decide that the corporation may be bound by the sole signature of any director.

Subsequently to the foregoing resolution, the holders of Ordinary Shares resolve to amend Article 13 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«**Art. 13.** The corporation shall be bound by the sole signature of any director or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.»

Second resolution

The Meeting decides to increase the Company's share capital by one million three thousand nine hundred and twenty-two United States Dollars (1,003,922.-) to bring it from one million four hundred and seventy thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,470,588.-) to two million four hundred and seventy-four thousand five hundred and ten United States Dollars (USD 2,474,510.-) by the creation and issuance of two hundred and fifty-six thousand (256,000) new Ordinary Shares and two hundred and forty-five thousand nine hundred and sixty-one (245,961) new Preferred Shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) each, having the same rights and duties as the existing Ordinary and Preferred Shares.

The Meeting decides that the Preferred Shares shall be issued with an issue premium of thirty-seven point fifty-five zero nine eight five seven United States Dollars (USD 37.5509857) each, representing a total issue premium of nine million two hundred and thirty-six thousand and seventy-eight United States Dollars (USD 9,236,078.-).

The new Ordinary and Preferred Shares are subscribed by the existing shareholders in proportion to their present participation in the share capital of the Company. As a result, such new Shares are subscribed as follows:

- The two hundred and fifty-six thousand (256,000) new Ordinary Shares shares are subscribed by KINGSPARK HOLDING LLC, a corporation having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington Delaware, here represented by Ms Michèle Kemp, previously named, by virtue of a proxy dated January 26, 2000.

- The two hundred forty-five thousand nine hundred and sixty-one (245,961) new Preferred Shares are subscribed by ProLogis TRUST, a trust organized under the laws of the United States of America, having its registered office at 14100, East 35th Place, Aurora, 80011 Colorado, U.S.A., here represented by Ms Michèle Kemp, previously named, by virtue of a proxy dated January 13, 2000.

The prementioned proxies will remain attached to the present deed. The Shares thus subscribed together with the issue premium relating to the Preferred Shares have been fully paid up in cash by the subscribers so that the total sum of ten million two hundred and forty thousand United States Dollars (USD 10,240,000.-) representing one million three thousand nine hundred and twenty-two United States Dollars (USD 1,003,922.-) for the share capital and nine million two hundred and thirty-six thousand and seventy-eight United States Dollars (USD 9,236,078.-) for the issue premium, is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Subsequently to the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at two million four hundred and seventyfour thousand five hundred and ten United States Dollars (USD 2,474,510.-) consisting of six hundred and thirty one thousand (631,000) Ordinary Shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per Share and six hundred and six thousand two hundred and fifty-five (606,255) Preferred Shares of a par value of USD 2.- (two United States Dollars) per Share.»

Third resolution

The Meeting decides to decrease the preferential and recoverable dividend to be received by the holders of Preferred Shares from 5% to 2.5%.

Subsequently to the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend Article 16, second paragraph, of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«**Art. 16. Second paragraph.** The holders of Preferred Shares are entitled to receive a preferential and recoverable dividend of 2.5 % calculated on the capital, to be paid annually out of the net profits of the corporation.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital are estimated at four million three hundred thousand Luxembourg francs (4,300,000.- LUF).

There being no further business, the Meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille, le seize février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KINGSPARK HOLDING SA., ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 65.769), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 23 octobre 1998 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Mlle Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision que la Société pourra être engagée par la signature individuelle d'un administrateur et modification subséquente de l'article 13 des Statuts.

2. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.470.588,-) à deux millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.474.510,-) par la création et l'émission de deux cent cinquante-six mille (256.000) nouvelles Actions Ordinaires et deux cent quarante-cinq mille neuf cent soixante et une (245.961) nouvelles Actions Préférentielles ayant chacune une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (2,- USD) et ayant les mêmes droits et devoirs que les Actions Ordinaires et Préférentielles existantes.

Les Actions Préférentielles seront émises avec une prime d'émission de trente-sept virgule cinquante-cinq zéro neuf huit cinq sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (37,5509857 USD), équivalant à une prime d'émission totale de neuf millions deux cent trente-six mille soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (9.236.078,- USD).

Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

3. Réduction du dividende privilégié et récupérable à recevoir par les détenteurs d'Actions Préférentielles de 5% à 2,5% et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 16 des Statuts.

4. Divers.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que deux (2) actionnaires, détenant ensemble trois cent soixante-quinze mille (375.000) Actions Ordinaires et trois cent soixante mille deux cent quatre-vingt-quatorze (360.294) Actions Préférentielles, c'est-à-dire 100 pour cent du capital émis et en circulation, sont présents ou représentés.

III.- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment informés et ont eu connaissance de l'ordre du jour avant cette Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que, toutes les actions de la Société, et par conséquent toutes les actions émises dans chaque classe d'actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, qui est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les porteurs d'Actions Ordinaires décident que la Société pourra être engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

En conséquence de la résolution qui précède, les porteurs d'Actions Ordinaires décident de modifier l'Article 13 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million trois mille neuf cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.003.922,-) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.470.588,-) à deux millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.474.510,-) par la création et l'émission de deux cent cinquante-six mille (256.000) nouvelles Actions Ordinaires et deux cent quarante-cinq mille neuf cent soixante et une (245.961) nouvelles Actions Préférentielles ayant chacune une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (2,- USD) et ayant les mêmes droits et devoirs que les Actions Ordinaires et Préférentielles existantes.

L'Assemblée décide que les Actions Préférentielles seront émises avec une prime d'émission de trente-sept virgule cinquante-cinq zéro neuf huit cinq sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (37,5509857 USD) chacune, équivalant à une prime d'émission totale de neuf millions deux cent trente-six mille soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.236.078,-).

Les nouvelles Actions Ordinaires et Préférentielles sont souscrites par les actionnaires existants proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la Société. Par conséquent, ces nouvelles Actions sont souscrites comme suit:

- Les deux cent cinquante-six mille (256.000) nouvelles Actions Ordinaires sont souscrites par KINGSPARK HOLDING LLC, ayant son siège social au 1013 Center Road, Wilmington Delaware, 19805 USA; ici représentée par Madame Michèle Kemp, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 janvier 2000.

- Les deux cent quarante-cinq mille neuf cent soixante et une (245.961) nouvelles Actions Préférentielles sont souscrites par ProLogis TRUST, un trust existant sous le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 14100, East 35th Place, Aurora, 80011 Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Michèle Kemp, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 janvier 2000.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Les Actions ainsi souscrites ainsi que la prime d'émission relative aux Actions Préférentielles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme totale de dix millions deux cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.240.000,-), représentant un million trois mille neuf cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.003.922,-) pour le capital social et neuf millions deux cent trente-six mille soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.236.078,-) à titre de prime d'émission, se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.474.510,-), représenté par six cent trente et un mille (631.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (2,- USD) chacune et six cent six mille deux cent cinquante-cinq (606.255) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (2,- USD) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le dividende privilégié et récupérable à recevoir par les détenteurs d'Actions Préférentielles de 5% à 2,5% et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 16 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 15. Deuxième paragraphe.** Les détenteurs d'Actions Préférentielles ont droit à un dividende privilégié et récupérable de 2,5% calculé sur le capital, à payer annuellement des profits nets de la société.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre millions trois cent mille francs luxembourgeois (4.300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire ne souhaitant signer.

Signé: M. Kemp, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 122S, fol. 68, case 3. – Reçu 4.213.391 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

F. Baden.

(14361/200/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

KINGSPARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

F. Baden.

(14362/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MARVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 29 février 2000 entre la société à responsabilité limitée MARVEST HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société Pricewaterhouse-Coopers Experts Comptables et Fiscaux, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14388/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

**MODIGLIANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 54.618.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2000, vol. 315, fol. 93, case 7/1-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2000.

Pour MODIGLIANI, S.à r.l.

(anc. CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l.)

Signature

(14396/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

19761

L.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 47.122.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue en date du 25 février 2000, que:
- L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Raymond Henschen, employé privé, demeurant 20, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, Madame Monique Henschen-Haas, employée privée, demeurant 20, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg et Madame Bénédicte Robaye, employée privée, demeurant à B-Léglise de leurs fonctions d'administrateur et de FIDUPLAN S.A., ayant son siège social 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.
- L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg est élu nouveau commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14379/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

HECTOR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.397.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 22 juin 1999

L'assemblée générale ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice clôturé le 31 mars 1999.
2. de confirmer la cooptation de Monsieur Jean-Michel Gelhay en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Raphael Marcos.
3. de réélire Messieurs Ricardo Portabella, Gerald Everaert, Christopher Misson, Reynaldo Figueredo, Jean-Michel Gelhay et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000.
4. de réélire KPMG AUDIT en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour HECTOR
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
J.-M. Gelhay R. Leoni
Director Fondé de pouvoir principal

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. *, fol. *, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14344/034/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LMVD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 57.911.

Assemblée générale de cession de parts

L'an deux mille, le 20 janvier s'est réuni l'associé unique de la société à responsabilité limitée LMVD et qui a déclaré représenter l'entière part du capital social, soit:

Monsieur Hibon Joseph, demeurant rue Changarnier 2 à F-75012 Paris, ici valablement représenté par Monsieur Heyse Luc en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel a pris la résolution suivante:

Première résolution

Monsieur Hibon Joseph, représenté comme dit plus haut, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 80 (quatre-vingts) parts sociales sur 100 de la société à Monsieur Uytterhaegen Yanick, demeurant 121, avenue de la Libération à L-3850 Schifflange qui y consent pour la somme de cinq mille francs luxembourgeois ce dont il consent bonne et valable quittance.

Deuxième résolution

Monsieur Hibon Joseph, représenté comme dit plus haut, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 20 (vingt) parts sociales sur 100 de la société à Madame Uytterhaegen Isabelle, demeurant Jan Pieter Ballingslaan 13 à B-1090 Bruxelles qui y consent pour la somme de mille francs luxembourgeois ce dont il consent bonne et valable quittance.

Troisième résolution

Le capital social est désormais réparti comme suit:

- Uytterhaegen Yanick	80/100
- Uytterhaegen Isabelle	20/100
Total:	100/100

Ensuite, les nouveaux associés se sont réunis et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Hibon Joseph de son poste de gérant est acceptée.

Deuxième résolution

Sont appelés à la fonction de gérants pouvant engager la société par leur seule signature: Monsieur Uytterhaegen Yanick et Madame Uytterhaegen Isabelle préqualifiés.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 185, fol. 534, case 49. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14372/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

GOLDEN CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 58.977.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14341/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

GOLDEN CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 58.977.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14342/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

GIANFI 911 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.174.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 28 février 2000**Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société actuellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée, accepte les démissions de

- M. Gustave Stoffel, administrateur,
 - M. Federico Franzina, administrateur,
 - M. Dirk Raeymaeckers, administrateur,
 - Mme Maryse Santini, administrateur,
- de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

L'assemblée accepte également la démission de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg de sa fonction de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateur:

- M. Sergio Vandi, demeurant à Luxembourg,
- Mme Renate Josten, demeurant à Bereldange,
- M. Pierre Bouchoms, demeurant à Bertrange,
- Mme Rachel Szymanski, demeurant à Luxembourg,

et aux fonctions de commissaire aux comptes la société:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels.

Pour extrait conforme
Pour GIANFI 911 HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
société anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14340/024/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

I.B.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.681.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour I.B.V. S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14353/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

I.B.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.681.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour I.B.V. S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14352/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

I.B.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.681.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour I.B.V. S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14351/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

HYDRO MECHANIQUE RESEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 23.338.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(14347/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

HYDRO MECHANIQUE RESEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 23.338.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(14348/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

HYDRO MECHANIQUE RESEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 23.338.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue en date du 24 janvier 2000, que:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
- L'assemblée accepte la démission de leur poste d'administrateur de Monsieur Urs Haubensak, avocat-avoué, demeurant Hauptstrasse 5 à D-8280 Kreuzlingen, de Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et de Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant au 6, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg et, au poste de commissaire aux comptes, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, société ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.
- L'assemblée élit au poste d'administrateur Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui délibèrera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14349/595/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MB DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.401.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14390/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

INFORMATIQUE LABORATOIRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.044.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14354/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

INFORMATIQUE LABORATOIRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.044.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14355/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 55.808.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14367/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

LCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires Le 2000.
R. C. Luxembourg B 55.808.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14368/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

L W M, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.890.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2000, vol. 534, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(14380/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MITCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 63.712.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 534, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14395/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 72.974.

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, ici représentée par Madame Hélène Muller, juriste, demeurant à Grevenmacher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B numéro 72.974, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 98 du 28 janvier 2000;

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), par l'émission et la création de cinquante mille (50.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les cinquante mille (50.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, prédésignée.

Le montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) a été apporté en numéraire par le prédit souscripteur de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Version allemande:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechs Millionen Euros (6.000.000,- EUR), eingeteilt in sechzigtausend (60.000) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euros (100,- EUR).»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de deux millions cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 201.699.500,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Muller, J. Elvinger

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2000, vol. 508, fol. 84, case 6. – Reçu 2.016.995 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2000.

J. Seckler.

(14363/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 72.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2000.

J. Seckler.

(14364/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

INTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.422.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Signature.

(14360/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 70.610.

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Madame Hélène Muller, juriste, demeurant à Grevenmacher, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société anonyme KOMBASSAN HOLDING S.A. 1929, en vertu d'un pouvoir lui délivré le 17 février 2000.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

1.- La société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B numéro 70.610, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 713 du 24 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean Seckler en date du 10 février 2000, en voie de formalisation.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à cinquante-cinq millions d'euros (55.000.000,- EUR), représenté par cinq millions cinq cent mille (5.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3.- La société a un capital autorisé fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000,- EUR), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, fixé par l'article 5 des statuts.

4.- En vertu du même article 5 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à assortir l'émission des actions nouvelles d'une prime d'émission dont il fixera lui-même le montant;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

5.- En sa réunion du 17 février 2000, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente-trois millions d'euros (33.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions d'euros (55.000.000,- EUR) à quatre-vingt-huit millions d'euros (88.000.000,- EUR), par la création et l'émission de trois millions trois cent mille (3.300.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

6.- Les actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par les actionnaires actuels de la Société en proportion de leur participation actuelle dans le capital social, ce dont il est justifié au notaire soussigné par les bulletins de souscription des actionnaires ainsi que par une attestation bancaire.

7.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit millions d'euros (88.000.000,- EUR), représenté par huit millions huit cent mille (8.800.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Version allemande:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtundachtzig Millionen Euros (88.000.000,- EUR), eingeteilt in acht Millionen achthunderttausend (8.800.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euros (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de treize millions cinq cent soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 1.331.216.700,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Muller, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2000, vol. 508, fol. 84, case 5. – Reçu 13.312.167 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2000.

J. Seckler.

(14365/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2000.

J. Seckler.

(14366/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.570.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14381/010/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.570.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

Signature.

(14382/010/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.570.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 août 1999 à 11.00 heures*

Approbation des comptes au 31 mars 1998 et au 31 mars 1999.

Ratification de la cooptation de Monsieur Reinald Loutsch en date du 28 avril 1998.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et nomination de Monsieur Frédéric Seince tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2000.

*Pour la société
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14383/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.206.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à Luxembourg, le 1^{er} novembre 1999

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Cristina Floroiu, demeurant à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Madame Sonja Müller, demeurant à Trier/Allemagne et l'assemblée a élu Madame Aude-Marie Breden, demeurant à Herserange/France, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 125 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 août 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 août 1999 n'étant pas encore disponibles leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 août 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

Sonja Müller,
Vincenzo di Pasquale,
Anne Smons,

sont réélus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et les comptes de pertes et profits.

4. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélue jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et les comptes de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00.

C. Floroiu
Président

S. Müller
Secrétaire

A.-M. Breden
Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14356/759/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MANDATARIA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 56.810.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(14385/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.168.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14398/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.168.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour *MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.*,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14399/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.168.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 1999, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Harry Freese, Guy Kettmann, Godefridus P.M. Van Brussel et du commissaire aux comptes KPMG FIDES PEAT, CH-Berne, ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour *MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.*,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14400/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MOFFITZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.374.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour *MOFFITZ S.A.*, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(14397/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MAZARS CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.754.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 24 février 2000

Résolutions

Préalablement, le conseil expose que la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Michel Thil.

Après délibération, le conseil accepte la démission de Monsieur Michel Thil en tant qu'administrateurs-délégué; celui-ci restant par ailleurs membre du conseil d'administration.

Après délibération, le conseil décide de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, domicilié à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Michel Thil, démissionnaire.

Pour réquisition
P. Slendzak
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 534, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14389/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.196.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
qui s'est tenue extraordinairement le 25 janvier 2000*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Ariane Slinger, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- de nommer Mme Christelle Ferry, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur.

Luxembourg, le 28 février 2000.

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14391/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MERCUREY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.937.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société *MERCUREY FINANCE S.A.*
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(14393/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MIN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.412.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Signature.

(14394/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

P.F. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.165.

Constituée originellement sous la dénomination de SOGEPROLUX S.A., suivant acte reçu par feu Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1985, publié au Mémorial C, n° 286 du 3 octobre 1985.

MODIFICATIONS

Date	Notaire	Publication
15.06.1989	M ^e Gérard Lecuit, en remplacement de M ^e Frank Baden (changement de dénomination en P.F. FINANCE S.A.).	C n° 332 du 15.11.1989
17.11.1989	M ^e Frank Baden	C n° 137 du 26.04.1990
20.11.1989	M ^e Frank Baden	C n° 137 du 26.04.1990
09.03.1998	M ^e Reginald Neuman	C n° 400 du 03.06.1998
15.11.1999	Acte sous seing privé - Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 1999 pour la conversion du capital social en EURO. Sous seing privé	à publier.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de P.F. FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à vingt-quatre millions neuf cent mille euros (24.900.000,- €), représenté par 1.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société est autorisée à procéder, au moyen de réserves libres et dans les limites prévues par la loi, au rachat de ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour, un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

ONDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.490.

L'an deux mille, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations ONDA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg section B numéro 54.490, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 326 du 5 juillet 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 18 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 525 du 17 octobre 1996, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni Maurizio Ferrari, industriel, demeurant à Albare di Costermano (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria Laura Ferrari, employée, demeurant à Albare di Costermano (Italie).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisabetta Pinto, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 166.665.000,- BEF, pour le porter de son montant actuel de 11.000.000,- BEF à 177.665.000,- BEF, par la création et l'émission de 166.665 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- BEF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de 75.690.000,- BEF.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-six millions six cent soixante-cinq mille francs belges (166.665.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de onze millions de francs belges (11.000.000,- BEF) à cent soixante-dix-sept millions six cent soixante-cinq mille francs belges (177.665.000,- BEF), par la création et l'émission de cent soixante-six mille six cent soixante-cinq (166.665) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et émises avec une prime d'émission globale de soixante-quinze millions six cent quatre-vingt-dix mille francs belges (75.690.000,- BEF).

Souscription - Libération

Les cent soixante-six mille six cent soixante-cinq (166.665) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1.- Monsieur Giovanni Maurizio Ferrari, industriel, demeurant à Albare di Costermano/VR, Via Pertica 26 (Italie), à concurrence de cent trente-trois mille trois cent trente-deux (133.332) actions;

2.- Madame Gabriella Bonometti, industrielle, demeurant à Aibare di Costermano/VR, Via Pertica 26 (Italie), à concurrence de trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) actions;

et entièrement libérées et le paiement de la prime d'émission réalisé moyennant apport de la nue-propiété de trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (3.498) actions de la société anonyme de droit italien EFFEG STYLE S.P.A., ayant son siège social à Cavaion Veronese/VR, Localita Piazzili 1/b (Italie), représentant une participation de 99,94% du capital de ladite société EFFEG STYLE S.p.A.; ces actions évaluées à deux cent quarante-deux millions trois cent cinquante-cinq mille francs belges (242.355.000,- BEF).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant MONTBRUN REVISION, S.à r.l., de L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

La révision que nous avons effectuée nous permet de confirmer que les modes d'évaluation sont appropriés.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 166.665 actions de BEF 1.000,- assorties d'une prime d'émission globale de BEF 75.690.000,- totalisant BEF 242.355.000,-.

Luxembourg, le 8 février 2000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent soixante-dix-sept millions six cent soixante-cinq mille francs belges (177.665.000,- BEF), divisé en cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-cinq (177.665) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Ferrari, M.L. Ferrari, E. Pinto, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2000, vol. 508, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2000.

J. Seckler.

(14407/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

ONDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2000.

J. Seckler.

(14408/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

P.E.A.C.E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3402 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 64.220.

L'an deux mille, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.E.A.C.E. S.A., avec siège social à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 520 du 15 juillet 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, directeur, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antoine Hientgen, économiste, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Renée Stein, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille cinq cents (1.500) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du Titre 1^{er}, article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Dudelange.»

2) Fixation de l'adresse au 2, rue Jean Jaurès, L-3402 Dudelange.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse à L-3402 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

Le deuxième alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Schroeder, A. Hientgen, R. Stein, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} février 2000, vol. 412, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 février 2000.

E. Schroeder.

(14415/228/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

P.E.A.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3402 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 64.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2000.

E. Schroeder.

(14416/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MARIZA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 32.547.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société MARIZA S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(14386/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MARGIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.392.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société MARGIL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(14387/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.
